

2017-3131
2018-02-16

(L'étiquette avant)

Group **1B** Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE DE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la lutte contre les insectes sur certains fruits et légumes.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : Diazinon....50%
Mise en garde, contient l'allergène soja.
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 L



DANGER POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M 9
1-204-233-3461

RC 813-0617

2017-3131
2018-02-16

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT ÊTRE MORTEL SI AVALÉ.

Nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Porter un respirateur approuvé lors de la gestion de grandes quantités. Éviter tout contact avec la peau, des yeux et des vêtements. Éviter de respirer le brouillard, poussière ou brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer. Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence (c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement) : combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. NE PAS manipuler plus de 28 kg de principe actif par personne par jour. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon ainsi que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application qui utilisent une **rampe d'aspersion** avec une cabine fermée doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Il est interdit de mélanger et de charger le concentré émulsifiable à l'air libre.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des écosystèmes aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, l'élimination des déchets, ou le nettoyage des équipements.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Maux de tête, vertiges, une vision trouble, nervosité, faiblesse, nausées, des crampes, diarrhée, inconfort à la poitrine, transpiration, myosis, déchirure, salivation et autres sécrétions excessives des voies respiratoires, des vomissements, cyanose, un oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte des réflexes et perte de contrôle du sphincter.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un antidote. Utilisez 1 à 2 mg toutes les 15 à 30 minutes si nécessaire. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.[K2]

ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2017-3131
2018-02-16

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2017-3131
2018-02-16

(Livret détachable)

Group **1B** Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE DE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la lutte contre les insectes sur certains fruits et légumes.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : Diazinon....50%
Mise en garde, contient l'allergène soja.
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 L



DANGER POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M 9
1-204-233-3461

RC 813-0617

2017-3131
2018-02-16

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT ÊTRE MORTEL SI AVALÉ. Nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Porter un respirateur approuvé lors de la gestion de grandes quantités. Évitez tout contact avec la peau, des yeux et des vêtements. Éviter de respirer le brouillard, poussière ou brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence (c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement): combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. NE PAS manipuler plus de 28 kg de principe actif par personne par jour. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon ainsi que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application qui utilisent une **rampe d'aspersion** avec une cabine fermée doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Il est interdit de mélanger et de charger le concentré émulsifiable à l'air libre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des écosystèmes aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, l'élimination des déchets, ou le nettoyage des équipements.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, et petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au moment du traitement aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur ou par la dérive de pulvérisation. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site traité.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terrains boisés. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT

Maux de tête, vertiges, une vision trouble, nervosité, faiblesse, nausées, des crampes, diarrhée, inconfort à la poitrine, transpiration, myosis, déchirure, salivation et autres sécrétions excessives des voies respiratoires, des vomissements, cyanose, un œdème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte des réflexes et perte de contrôle du sphincter.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le

2017-3131
2018-02-16

médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. [K4]

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un antidote. Utilisez 1 à 2 mg toutes les 15 à 30 minutes si nécessaire. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI - GÉNÉRAL

S'il n'est pas indiqué dans les recommandations ci-dessous, le diazinon 50EC devrait être mélangé avec suffisamment d'eau pour assurer la couverture complète. Un meilleur contrôle est obtenu lorsque l'application est faite dès l'apparition d'insectes.

Le Diazinon 50 EC est un insecticide émulsifiable qui exige une agitation minimum lors de l'application. Le diazinon 50 EC est compatible avec la plupart des autres insecticides ou fongicides.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que le diazinon 50 EC contient un insecticide du groupe 1B. Toute les population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Diazinon 50 EC et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, tels que le métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Diazinon 50 EC ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

2017-3131
2018-02-16

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec IPCO au 1-204-233-3461 (à frais virés).

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

1. Ne pas pulvériser sur les animaux ou les humains.
2. Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures. Les oiseaux qui se nourrissent dans les endroits traités pourraient mourir.
4. Ne pas contaminer les étendues d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des réservoirs, des ruisseaux et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la classification gouttelettes grossières selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Délais de sécurité :

NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités pendant les délais de sécurité pour mener les activités énumérées dans le tableau suivant.

Culture	Activité	Délai de sécurité
Oignon	Toutes les activités	12 heures
Mûre, mûre de Logan et framboise	Toutes les activités	12 heures
Rutabaga et navet	Dépistage sans contact avec le feuillage	12 heures
	Dépistage sans contact avec le feuillage	25 jours
	Éclaircissage et désherbage manuels	15 jours
	Irrigation manuelle	45 jours
	Toutes les activités	12 heures

MODE D'EMPLOI - CULTURES FRUITIÈRES

2017-3131

2018-02-16

MÛRES, MÛRES DE LOGAN, FRAMBOISES – L'utilisation de ce produit sur les mûres, mûres de logan, framboises est limitée à la suppression des Rhizophages du framboisier seulement et à mesure que les nouvelles tiges atteignent 10 cm de hauteur. **Rhizophage du framboisier:** Utiliser 4,5 litres dans 4 000 litres d'eau par hectare. Tremper la couronne à raison de 0,6 litre de mélange par plant à mesure que les nouvelles tiges atteignent 10 cm de hauteur. Seulement une application par année est permise. NE PAS appliquer après la floraison.

MODE D'EMPLOI - CULTURES LÉGUMIÈRES

OIGNONS – L'utilisation de ce produit sur les oignons est limitée à la suppression des larves de la mouche de l'oignon seulement et à son application dans le sillon au moment de la plantation ou du semis. **Mouche de l'oignon:** Utiliser 20-37, 5 mL par rang de 100 mètres. Appliquer dans le sillon des semences au moment du semis ou de la plantation. Pour les formulations liquides, utiliser suffisamment d'eau pour bien mouiller le sillon. Adopter la faible dose dans un sol pauvre, et la dose élevée dans un sol organique. NE PAS effectuer plus d'une application par année.

RUTABAGA, NAVET – Les utilisations de ce produit sur le rutabaga et le navet sont limitées à la suppression des larves de la mouche des racines seulement et à l'application sur de jeunes plants. **Mouche des racines:** TRAITEMENT DES SEMENCES: Utiliser 2,25 litres dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer comme trempage dans une bande étroite directement au-dessus du rang lorsque les jeunes pousses sont levées. Faire un deuxième traitement comme trempage après l'éclaircissement. NE PAS appliquer plus de deux fois par année. Pulvériser directement le pied de la plante. Mouiller à fond la plante et le sol environnant. NE PAS appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2017-3131
2018-02-16

(L'étiquette de base)

Group **1B** Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE DE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la lutte contre les insectes sur certains fruits et légumes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Diazinon....50%

Mise en garde, contient l'allergène soja.

N° D'ENREGISTREMENT 27538

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 L



DANGER POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M 9
1-204-233-3461

RC 813-0813